



Objet: Lutte contre les inondations – Zone d'Immersion Temporaire (Z.I.T.) du « Paradis » à Braine l'Alleud

- Votre réponse du 13/08/2015. (annexe 1)
- Notre courrier du 12/07/2015. (annexe 2)
- Notre courrier du 16/03/2015 relatif à l'enquête publique pour la réalisation d'une Z.I.T. au lieu-dit : « le Paradis » à Braine l'Alleud. (annexe 3)

A l'attention du Collège de Braine l'Alleud Grand-Place Baudouin Premier n° 3 1420 Braine-L'Alleud

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs du Collège,

Nous vous remercions pour votre réponse du 13 août 2015 (en annexe 1) qui fait suite à notre courrier du 12/07/2015. (en annexe 2)

Nous souhaitons vous répondre point par point :

Point 1 de votre courrier du 13/08/2015

Nous actons que le curage du cours d'eau et l'évacuation des embâcles ont été réalisés quelques jours après notre visite sur le terrain et nous vous en remercions.



11/07/2015 – embâcles juste avant le tuyau de fuite de 60 cm

Point 2 de votre courrier du 13/08/2015

Nous actons, comme précisé lors de la réunion publique, que les aménagements ne sont actuellement pas optimalisés et conformes au projet, compte tenu de l'annulation par le Ministre Di Antonio, après 15 mois de travaux, des autorisations délivrées par l'autorité compétente.

Nous actons également que l'instruction du nouveau dossier de permis d'urbanisme introduit auprès du fonctionnaire délégué n'est, à ce jour, pas terminé et dès lors, vous ne pouvez plus travailler sans permis.

Concernant ce point nous avons constaté que des travaux ont été récemment réalisés à hauteur de l'endroit permettant le passage des camions.



Travaux récemment réalisés, juste en aval de la zone de débordement

Ces travaux ont consistés en l'enlèvement du système de retenue des eaux (tuyau de fuite de 60 cm), à la mise à gabarit du Hain, en l'enrochement des berges et au placement d'un pont.





Avant travaux - tuyau de fuite de 60 cm

Après travaux - le Hain coulant librement

De fait et suite à ces travaux plus aucun ouvrage ne retient actuellement les eaux du Hain en amont de la zone de débordement. Cette situation est des plus préoccupantes, car lors de la prochaine crue plus aucun ouvrage ne retiendra les eaux et par conséquent plus aucune eau ne sera déviée vers la Z.I.T. du Paradis.

Point 3 de votre courrier du 13/08/2015

Nous avons effectivement eu l'occasion de prendre connaissance, lors de la réunion publique organisée à la maison communale d'une vidéo montrant le débordement du Hain dans la Z.I.T. du Paradis.

Nous nous permettons de réitérer nos remarques déjà formulées dans notre courrier du 16/03/2015 (annexe 3), à savoir : « le fait de constater ce débordement du Hain dans la ZIT ne suffit pas pour que nous puissions avoir la garantie que la ZIT avait réellement bien fonctionné, il aurait également fallu nous informer lors de cette séance de la durée de ce débordement, du débit approximatif en m3/s, ainsi que de photos prises en début et fin de débordement au niveau de l'échelle de mesure ».





Tuyau de fuite de 60 cm juste en aval de la zone de débordement

Tuyau de fuite complètement obstrué

Dans ce même courrier nous avions également relevé que ce débordement pouvait avoir été causé par l'obstruction (déchets/entraves) du tuyau de fuite de 60 cm situé juste en aval de la zone de débordement.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs du Collège, vu l'importance de ce dossier en matière de prévention contre les débordements du Hain et plus particulièrement de la lutte contre les inondations dont les communes de Braine l'Alleud, de Braine le Château et de Tubize sont bien trop souvent les victimes, pourriez-vous nous rassurer en nous confirmant que cette situation n'est que provisoire et qu'un ouvrage permettant de réguler avec précision le

débit du Hain sera installé rapidement en amont de la zone de débordement, de telle sorte que cette retenue permettra à la ZIT de jouer pleinement son rôle en terme de prévention contre les inondations et protéger de fait les habitations de Braine l'Alleud, Braine le Château et de Tubize situées en aval de la Z.I.T. du Paradis.



Ouvrage permettant de réguler le niveau d'une des Z.I.T. de Silly

Nous vous remercions et acceptons votre invitation pour une visite des lieux, nous pourrions avec votre accord y inviter l'auteur du projet, Contrat de rivière Senne ainsi que les experts en Hydrologie de la Province du Brabant Wallon et de la Région Wallonne.

Convaincus que le Collège Communal de Braine l'Alleud donnera une suite favorable à nos différentes demandes et constatations, nous vous prions Mesdames et Messieurs du Collège d'accepter nos salutations les plus respectueuses.

Pour l'association SOS-INONDATIONS-TUBIZE,

Le Président Guy Jadin

Hadui

Contact : Guy Jadin - Bld.Deryck 26/4 - 1480 Tubize - Tel : 02 355 60 66

Notre site internet : www.sos-inondations-tubize.be

Copies de la présente adressées aux personnes concernées

Annexe 1 à notre lettre du 5-11.2015



Travaux

T 02 386 05 03 | F 02 385 11 00 service.travaux@braine-lalleud.be

SOS INONDATIONS TUBIZE

Monsieur JADIN Guy, Président Boulevard Deryck, 26/4 1480 Tubize

Nos références :

Votre lettre du :

Vos références :

N° d'entrée :

JPF15-08978

12.07.2015

15-60037

A rappeler impérativement dans tout courrier. Merci de ne pas utiliser d'agrafe.

Annexe(s):

Braine-l'Alleud, le 13 AOUT 2015

Monsieur,

Objet: Lutte contre les inondations - Zone d'Immersion Temporaire (Z.I.T.) du Paradis à Braine-l'Alleud.

Votre courrier du 12 juillet dernier a retenu toute notre attention et nous souhaitons une fois de plus vous donner les précisions qui s'imposent :

- 1. Le curage du cours d'eau et l'enlèvement et l'évacuation des embâcles a été réalisé quelques jours après votre visite sur le terrain au demeurant interdit d'accès.
- 2. Nous vous rappelons, comme précisé lors de réunions publiques, que les aménagements ne sont actuellement pas optimalisés et conformes au projet, compte tenu de l'annulation par le Ministre DI ANTONIO, après 15 mois de travaux, des autorisations délivrées par l'autorité compétente. Vous n'êtes pas non plus sans savoir que l'instruction du nouveau dossier de permis d'urbanisme introduit auprès du Fonctionnaire délégué n'est, à ce jour, pas terminé et que dès lors, nous ne pouvons plus travailler sans permis.
- 3. Enfin, vous avez eu l'occasion de vous rendre compte, vidéo à l'appui, que le fonctionnement, même s'il n'est pas encore optimal de cette Z.I.T. primordiale sur le réseau, fonctionne déjà de manière significative lors de l'épisode orageux du 29.07.2014.

Nous restons, comme nous vous l'avons déjà proposé, à votre disposition pour une visite des lieux accompagnée par un agent communal, étant entendu que l'accès au site est interdit au public non accompagné d'une autorité communale.

Dans l'attente éventuelle de vous rencontrer à nouveau, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice générale,

V. SCOURNEAU

Le Député-Bourgmestre,

Chef de service : Béatrice LACROIX | Personne de confact : Jean-Pierre FORGET - T 02 386 05 03

150806-travau-lodcat - SOS INONDATIONS TUBIZE - Lutte contre inondations - ZIT du Paradis - jpf | Dact. 11/08/2015 Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Bourgmestre | Grand-Place Baudouin ler, 3 – 1420

Braine-l'Alleud

Belfius IBAN: BE04 0910 0013 6031 - BIC: GKCC BE BB | www.braine-lalleud.be



Tubize, le 12/07/2015

Objet : Lutte contre les inondations / Zone d'Immersion Temporaire (Z.I.T.) du PARADIS à Braine L'Alleud

A l'attention du Collège de Braine l'Alleud Grand-Place Baudouin Premier n° 3 1420 Braine-L'Alleud

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs du Collège,

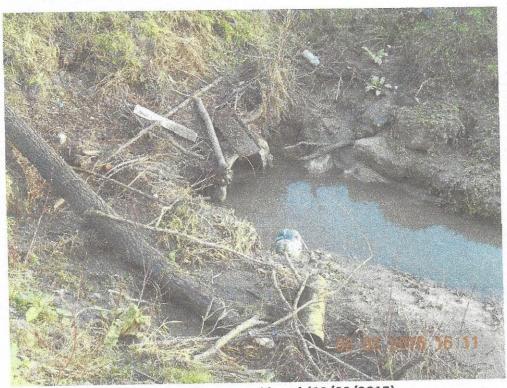
Etant donné l'importance que représente la Z.I.T. du Paradis en cas de crue du Hain, pour les communes de Braine L'Alleud, de Braine le Château et de Tubize en termes de prévention contre les inondations, nous nous permettons de nous adresser à vous.

Tuyau de fuite juste en aval de la zone de débordement

Nous avons constaté lors de notre visite de terrain du 11/07/2015 que le tuyau de fuite située juste en aval de la zone de débordement de la Z.I.T. du Paradis était largement obstrué par des détritus en tous genres. Cette situation va engendrer lors d'un prochain épisode de forte pluie ou d'orage un débordement du Hain dans la ZIT du Paradis, non pas parce que le tuyau est bien calibré, mais tout simplement parce que le tuyau de fuite est obstrué.



Tuyau de fuite obstrué par des détritus en tout genre. (11/07/2017)



Même tuyau de fuite complètement dégagé (02/02/2015)

Placement d'un ouvrage permettant de réguler le débit du Hain

Cette situation d'obstruction du tuyau de fuite devrait nous convenir puisque cela permet de faire déborder le Hain dans la Z.I.T. en cas de forte pluie ou d'épisode d'orage.

En fait, non, nous souhaiterions le placement d'un ouvrage permettant de réguler avec précision le débit du Hain juste en aval de la zone de débordement.



Ouvrage permettant de réguler le niveau d'une des Z.I.T. de Silly, cet ouvrage est doté d'une échelle de hauteur de niveau.

Placement d'une échelle de hauteur de niveau

Etant donné que la Z.I.T. du Paradis est opérationnelle, serait-il possible d'installer une échelle de hauteur de niveau sur la face du moine, nous pourrions grâce à cette échelle, mesurer avec exactitude le niveau de montée des eaux du lac lors de la mise en charge de cette zone de stockage par débordement du Hain.



Les deux exutoires des eaux du lac du Paradis vers le Hain

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions Mesdames et Messieurs du Collège d'agréer nos salutations les plus respectueuses.

Pour l'association SOS-INONDATIONS-TUBIZE,

Le Président Guy Jadin

Contact : Guy Jadin - Bld.Deryck 26/4 - 1480 Tubize - Tel : 02 355 60 66

Notre site internet: www.sos-inondations-tubize.be

Copies de la présente adressées aux personnes concernées



Annexe 3 à notre lettre du 5/11/2015

Tubize, le 16/03/2015

Objet : Enquête publique pour la réalisation d'une ZIT au lieu-dit : « le Paradis » à Braine l'Alleud.

A l'attention du Collège de Braine l'Alleud Grand-Place Baudouin Premier n° 3 1420 Braine-L'Alleud

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs,

SOS-INONDATIONS-TUBIZE s'intéresse de très près à la protection des habitants. A de nombreuses reprises ces dernières années, les habitants de Clabecq, mais également ceux de Braine le Château ont été inondés ou super menacés d'être inondés.

Lors de ces évènements et de manière de plus en plus fouillée et précise, nous avons fait des constatations. En effet, lors de la dernière alerte de crue du 8 janvier 2015 à Tubize, nous avons constaté que la ZIT du Paradis n'avait pas fonctionné et par conséquent n'a été d'aucune utilité pour prévenir les risques d'inondations à Braine le Château et à Clabecq. A cette occasion nous avons réalisé un diaporama accessible sur notre site démontrant ce fait.



Photos prises le 08/01/2015, lors de l'alerte de crue à Tubize, ces photos démontrent que le Hain n'a pas débordé dans la ZIT du PARADIS.



Pourtant la rue des Combattants (Clabecq) était quasiment sous eau.

Lors de l'enquête publique qui s'est tenue le jeudi 26 février 2015 à l'hôtel de Ville de Braine l'Alleud, l'assemblée présente a pu visionner un film qui montre que le 29/07/2014 le Hain a débordé par le déversoir dans la ZIT du Paradis.

Nous avions déjà fait remarquer lors de cette réunion d'informations que le fait de constater ce débordement du Hain dans la ZIT ne suffit pas pour que nous puissions avoir la garantie que la ZIT avait réellement bien fonctionné, il aurait également fallu nous informer, lors de cette séance, de la durée de ce débordement, du débit approximatif en m3/s, ainsi que des photos prises en début et fin de débordement au niveau de l'échelle de mesure. (en cm) Ces mesures nous auraient permis de calculer avec exactitude le volume d'eau qui avait été réellement retenu le 29/07/2014 dans la ZIT du PARADIS. Si vous avez ces photos à disposition, nous souhaitons toujours en obtenir copies.



Il est à noter qu'il s'agissait le 29/07/2015 d'un épisode d'orage, la montée et la descente des eaux ont été excessivement rapides. A 18h09 le Hain avait inondé des habitations de la rue du Mont Saint Paul à Wauthier-Braine, à 19h08 l'eau s'était quasiment retirée. (Un montage de ces différentes inondations du 29/07/2014 est accessible sur notre site d'SOS-INONDATIONS-TUBIZE)



Une autre possibilité qui expliquerait ce débordement du 29/07/2014 est le fait que le tuyau de fuite de 60 cm, était complètement obstrué par des entraves.

Ce 9 mars 2015, nous avons été invités à une visite de terrain avec des responsables techniques de Braine l'Alleud qui nous ont fait un état des lieux et qui nous ont expliqué le fonctionnement de la ZIT. Nous actons qu'Il reste quelques travaux et calculs à effectuer et des éléments à mettre en place.

Nous avons insisté lors de cette visite pour que les autorités communales mettent en place juste après la zone de débordement une installation du type utilisé à Silly. Cet ouvrage indispensable permettrait de réguler le débit du Hain juste en aval de la zone de débordement.

Sans cet ouvrage de régulation, nous craignons fortement que la ZIT du PARADIS ne fonctionne jamais !



Ouvrage de régulation de débit d'un cours d'eau à Silly

Nous continuerons à répéter inlassablement que nous avons besoin de ZIT qui fonctionnent en suffisance en amont de Tubize et de Braine le Château. Une ZIT du Paradis bien étudiée et bien calibrée pourrait incontestablement nous aider à limiter au maximum les risques d'inondations et nous sommes demandeurs.

Au risque de nous répéter, nous rappelons qu'il faut stocker un maximum d'eau en amont des endroits à risques et libérer cette eau le plus rapidement possible vers la mer.

Convaincus que le Collège Communal de Braine l'Alleud donnera une suite favorable à nos différentes demandes, constatations et remarques, nous vous prions Mesdames et Messieurs du Collège d'accepter nos salutations les plus distinguées.

Pour l'association SOS-INONDATIONS-TUBIZE,

Le Président Guy Jadin

Contact: Guy Jadin - Bld. Deryck 26/4 - 1480 Tubize - Tel: 02 355 60 66

Notre site internet: www.sos-inondations-tubize.be

Copies de la présente adressées aux personnes concernées